

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue par vidéoconférence, le 11 janvier 2022, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents : M. Roberto Blondin, maire
 MMES Nadine Lelièvre, conseillère
 Dorine Langlais Marcoux, conseillère
 MM. Patrick Lebreux, conseiller
 Roland Vallée, conseiller
 Jeannot Couture, conseiller
 Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Sont également présents :
Yan Ritchie, directeur général

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 30 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2022-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux du 14 et du 16 décembre 2021
- 4- Correspondance
- 5- Liste des fournisseurs, journal des déboursés et rapport des salaires nets
- 6- Liste des taxes et autres comptes dus et liste des ventes pour taxes
- 7- Mandat notaire – Vente pour taxes
- 8- Mandat directeur général – Vente pour taxes
- 9- Signataire au compte Desjardins
- 10- Soumission – Réfection des stations de pompage SP1A et PS-1
- 11- Avis de motion – Règlement 2022-365 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(es) municipaux
- 12- Présentation et dépôt du projet de règlement 2022-365 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(es) municipaux
- 13- Autorisation de paiement – Honoraires professionnels RIRL – Tetra Tech QI
- 14- Autorisation de paiement – Facture Berthelot électrique – Nouveau lampadaire
- 15- Permission de voirie – MTQ – Demande globale pour l'année 2022
- 16- Demande d'un délai supplémentaire– Finalisation des travaux du programme RIRL
- 17- Offre de service – séance télévisée
- 18- Autres sujets : _____

- 19- Période de questions
- 20- Clôture de la session

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point « autres sujets » ouvert.

2022-01-002

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 14 ET 16 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte les procès-verbaux du 14 et 16 décembre 2021 tels que rédigés.

2022-01-003

CORRESPONDANCE

Le maire informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de décembre 2021.

2022-01-004

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de décembre 2021 en plus des factures suivantes : Comité de la Petite Chapelle aux montants de 121.19 \$ et de 25.45 \$, Le centre routier 1994 pour un montant de 229.15 \$, Wolseley Canada Inc. 2 491.51 \$ ainsi que les factures du début d'année 2022 suivantes : FQM assurances de 23 891.71 \$, de 436.00 \$ et de 190.75 \$, PG Solutions de 1281.97 \$, de 6 605.32 \$ et de 1 419.94 \$, FQM de 1 187.35 \$, Intact assurance de 200.00 \$, C.R.S.B.P. GÎM de 5 617.16 \$ et une facture de l'ADMQ au montant de 964.13 \$.

QUE le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de décembre 2021.

2022-01-005

LISTE DES TAXES ET AUTRES COMPTES DUS ET LISTE DES VENTES POUR TAXES

Le directeur général présente la liste des taxes et autres comptes dus et la liste des ventes pour taxes au 11 janvier 2022.

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal fait vendre les immeubles dont les taxes municipales 2020 sont dues plus la totalité des intérêts qui ne seront pas payés avant le 1^{er} février 2022. Si ces contribuables acquittent leurs taxes municipales de l'année 2020 avant la date ci-dessus mentionnée, ils pourront prendre un arrangement avec le directeur général et/ou la directrice générale adjointe pour les taxes municipales 2021.

2022-01-006

MANDAT NOTAIRE – VENTE POUR TAXES

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à requérir les services d'un notaire pour effectuer les recherches au bureau de la publicité concernant les immeubles mis en vente pour taxes.

2022-01-007

MANDAT DIRECTEUR GÉNÉRAL – VENTE POUR TAXES

Il est proposé par Dorine L. Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal mandate le directeur général à acquérir, pour et au nom de la Municipalité, les immeubles de la municipalité mis en vente pour taxes en 2021 pour le montant des taxes et autres comptes dus plus les intérêts et les frais.

2022-01-008

SIGNATAIRE AU COMPTE DESJARDINS

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal nomme le maire monsieur Roberto Blondin et madame Dorine L. Marcoux pour signer les chèques et toutes les transactions bancaires à la caisse Desjardins du Littoral gaspésien en remplacement de monsieur Jacques Desbois.

2022-01-009

SOUSSION – RÉFECTION DES STATIONS DE POMPAGE SP1A ET PS-1

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions pour la réfection du poste de pompage SP1A et PS-1 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une seule soumission au montant de 1 032 061.59 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas les disponibilités budgétaires pour réaliser les travaux mentionnés dans la soumission ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal refuse la soumission de Turcotte (1989) Inc. pour réaliser les travaux.

QUE le conseil municipal mandate le directeur général a redemandé des soumissions pour la réfection de ces stations de pompes en modifiant le projet.

2022-01-010

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2022-365 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS(ES) MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par Dorine L. Marcoux qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement 2022-365 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux.

Les membres du conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 2022-365, au moins 72 heures avant la présente séance et il y a dispense de lecture pour ce règlement.

2022-01-011

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-365 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(ES) MUNICIPAUX

La conseillère Dorine L. Marcoux présente et dépose le projet de règlement numéro 2022-365 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(es) municipaux.

2022-01-012 **AUTORISATION DE PAIEMENT – HONORAIRES
PROFESSIONNELS RIRL – TETRA TECH QI**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture numéro 60738614 au montant de 14 370.42 \$ de la firme TETRA TECH QI pour les honoraires professionnels dans le cadre du programme RIRL concernant la surveillance de bureau complétée à 70 %.

2022-01-013 **AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE BERTHELOT
ÉLECTRIQUE – NOUVEAU LAMPADAIRE**

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à la majorité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture des Entreprises Berthelot Électrique au montant de 8 416.17 \$ pour le nouveau lampadaire sur la route 132.

2022-01-014 **PERMISSION DE VOIRIE – MTO – DEMANDE GLOBALE POUR
L'ANNÉE 2022**

ATTENDU QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage également à demander chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.

Il est proposé par Dorine L. Marcoux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie aux cours de l'année 2022, et qu'elle autorise le maire et le directeur général à signer les permis.

2022-01-015 **DEMANDE D'UN DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE– FINALISATION
DES TRAVAUX DU PROGRAMME RIRL**

CONSIDÉRANT QUE la date de fin de la réalisation des travaux dans le cadre du projet RIRL-2017-580B est le 11 février 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas réussi à terminer les travaux à temps du aux circonstances liées à la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont terminés à 70 % ;

CONSIDÉRANT l'importance de la subvention pour la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers.

QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé demande un délai supplémentaire jusqu'au 30 octobre 2022 afin de compléter les travaux prévus soit le pavage d'une portion de la rue du Havre ainsi que d'un tronçon de 200m de la route Centrale du projet RIRL-2017-580B.

2022-01-016

OFFRE DE SERVICE – SÉANCE TÉLÉVISÉE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de la télé communautaire TVGCR afin de téléviser les séances du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil considèrent les frais trop élevés pour la durée des séances ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE la Municipalité refuse l'offre mais demeure ouverte à toute autres propositions de leur part.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Yan Ritchie, directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2022-01-017

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 19 : 24 heures.

Roberto Blondin, maire

Yan Ritchie, directeur général
et greffier-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »